





TROPLONG

DROIT CIVIL

EXPLIQUÉ



PRIVILÉGES

ET

HYPOTHEQUES

KM320

. F8

T7

V. 3

C. 1

347=4

T



1080043635



347 = 4
J.

347 = 4
J.
E#5 C#112



REVISTA DE INVESTIGACIONES



DROIT CIVIL EXPLIQUÉ.

COMMENTAIRE DU TITRE XVIII DU LIVRE III
DU CODE NAPOLÉON.

PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES.



FONDO BIBLIOTECA PÚBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

23384

DROIT CIVIL EXPLIQUÉ.

DES

PRIVILÉGES ET HYPOTHÈQUES

OU

COMMENTAIRE

DU TITRE XVIII DU LIVRE III DU CODE NAPOLÉON,

PAR M. TROPLONG,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION,

Membre de l'Institut, Grand-Officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur.

OUVRAGE QUI FAIT SUITE A CELUI DE M. TOULLIER,
MAIS DANS LEQUEL ON A ADOPTÉ LA FORME PLUS COMMUNE DU COMMENTAIRE.

CINQUIÈME ÉDITION,

AUGMENTÉE DE LA DISCUSSION DES QUESTIONS IMPORTANTES QUI ONT ÉTÉ RÉSOLUES
PAR LA JURISPRUDENCE INTERVENUE DEPUIS 1853 JUSQU'À CE JOUR.

TOME TROISIÈME.

PARIS,

CHARLES HINGRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
20, RUE DES MARAIS-SAINT-GERMAIN.

1854

54041

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE WITTESSHEIM, RUE MONTMORENCY, 3.



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

1854